

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-038-14650/23/BM

**■ Attribution de subventions aux opérateurs œuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance secteur nord
68256**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Sur le secteur nord, différentes associations développent des projets spécifiques dans le champ de la Prévention de la Délinquance.

A ce titre, 15 structures sollicitent la participation de la Métropole pour des aides financières destinées à soutenir les actions qui s'inscrivent soit dans le contrat de Ville du Pays d'Aix, pour les communes d'Aix-en-Provence, Gardanne, Pertuis et Vitrolles, soit dans les dispositifs de soutien à la programmation des Comités Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), ou dans d'autres dispositifs non contractuels sur des Communes dont les actions en matière de prévention de la délinquance ont besoin d'être soutenues.

Cette proposition s'inscrit dans le prolongement des actions soutenues sur le Pays d'Aix selon les 4 axes d'intervention suivants :

- Axe 1 : Accès au droit et aide aux victimes.
- Axe 2 : Médiation.
- Axe 3 : Prévention des conduites à risques.
- Axe 4 : Information et communication.

Il est ainsi proposé de soutenir financièrement les trente-six projets suivants selon la répartition proposée ci-dessous :

N°MGDIS	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNEE	BUDGET PREVISIONNEL	SUBVENTION SOLLICITE	CONV OUI/NON
AXE 1 : Accès au droit et aide aux victimes					
00003708	CDAD 13	Consultations juridiques	99 318 €	29 400 €	OUI
00005031	Solidarité Femmes 13	Permanences pour les femmes victimes de violences – Aix en Provence, Gardanne, Bouc-Bel-Air	89 900 €	20 500 €	OUI
00005032	Solidarité Femmes 13	Protocole prise en charge des Victimes – Aix En Provence	11 250 €	4 000 €	OUI
00005034	Solidarité Femmes 13	Permanences Maison du droit – Vitrolles	17 150 €	7 000 €	OUI
00005035	Solidarité Femmes 13	Permanences Maison de la Citoyenneté – Pertuis	6 050 €	1 700 €	OUI

00004928	Association Accès au droit des Jeunes et des Enfants	Droit au quotidien - Bouc Bel Air	8 000 €	6 000 €	NON
00004840	Association de Prévention et de réinsertion sociale	Intervenants sociaux Aix en Provence, Gardanne, Vitrolles	161 000 €	41 250 €	OUI
00005009	Association de Prévention et de réinsertion sociale	Permanences d'aide aux victimes – Aix en Provence, Gardanne, Vitrolles, Les Pennes Mirabeau	135 581 €	33 500 €	OUI
00005202	Le Cri de l'Enfant	Maillage Humaniste au Centre Hospitalier Aix en Provence		6 000 €	NON
00005019	Œuvre des Prisons	Protocole violences conjugales TGI Aix en Provence	26 500 €	8 500 €	NON
AXE 2 : Médiation					
00005106	Pompiers sans Frontière	Mise en place d'une section des cadets Aix en Provence	16 000 €	2 250 €	NON
00004099	ARTMOTNID	Point Ecoute Famille Pertuis	10 250 €	3 000 €	NON
00004483	ADDAP 13	Actions Parents/ados Gardanne	36 780 €	2 000 €	OUI
0005346	ADDAP 13	Action Parents/ados Pertuis	33 705 €	5 000 €	OUI
00004871	Dunes	Médiation Sociale Aix-en-Provence	351 172 €	52 365 €	OUI
00002593	CAFC Recampado	Médiation familiale Aix en Provence	158 658 €	6 500 €	NON
00002596	CAFC Recampado	Permanences écoute famille – Aix-en-Provence, Vitrolles	14 403 €	5 800 €	NON
00002599	CAFC Recampado	Espace rencontre Aix-en-Provence	266 297 €	8 000 €	NON
00002621	CAFC Recampado	Rencontre enfant père incarcéré Aix-en-Provence	21 060 €	1 000 €	NON
00003744	RESONANCES	Médiation familiale	165 730 €	21 800 €	NON

AXE 3 : Prévention des conduites à risque					
00003380	Ecole des parents et des éducateurs	Permanence psychologue – Bouc-Bel-Air	15 000 €	6 800 €	OUI
00003699	Ecole des parents et des éducateurs	Passage 6 ^{ème} Bouc-Bel-Air	16 320 €	8 000 €	OUI
00003899	Ecole des parents et des éducateurs	Prévention des conduites à risque des collégiens – Venelles	6 000 €	2 250 €	OUI
00003906	Ecole des parents et des éducateurs	Permanence d'une psychologue – Les Pennes Mirabeau	9 100 €	3 000 €	OUI
00004666	Ecole des parents et des éducateurs	Passage 6 ^{ème} – Les Pennes Mirabeau	7 100 €	2 000 €	OUI
00003235	Ecole des parents et des éducateurs	Passage 6 ^{ème} – Aix-en-Provence	3 750 €	1 750 €	OUI
00003257	Ecole des parents et des éducateurs	Lutte contre l'absentéisme scolaire – Pertuis	8 200 €	3 000 €	OUI
00003346	Ecole des parents et des éducateurs	Aide aux devoirs pour les parents – Aix-en-Provence	4 850 €	1 350 €	OUI
00003220	Ecole des parents et des éducateurs	Accueil famille scolarité Aix-en-Provence	10 000 €	2 000 €	OUI
00005020	ADDAP 13	Chantiers éducatifs Gardanne	11 310 €	5 785 €	OUI
00005022	ADDAP 13	Chantiers éducatifs Pertuis	9 751 €	5 500 €	OUI
00005041	ADDAP 13	Chantiers éducatifs Aix-en-Provence	35 211 €	13 000 €	OUI
00005026	ADDAP 13	Chantiers éducatifs Vitrolles	11 525 €	4 000 €	OUI
00005030	ADDAP 13	Chantiers éducatifs Les Pennes -Mirabeau	12 730 €	2 000 €	OUI

00005029	Association Bus 31/32	Plus belle la nuit	344 840 €	6 000 €	NON
00004282	Des Ailes et des Z	Accompagnement de jeunes en difficulté scolaire	82 050 €	5 000 €	NON
TOTAL				337 000 €	

La participation de la Métropole, au financement de ces trente-six projets déposés et retenus dans le cadre du champ de la prévention de la délinquance, s'élève à 337 000 €.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, les modalités de versement des subventions se feront comme suit selon le montant global attribuée à la structure :

Pour les actions dont le montant des subventions est inférieur ou égal à 5 000 euros, un versement unique sera effectué.

Pour les actions dont le montant de subvention est compris entre 5 001€ et 22 999 €, et dont aucune convention n'a été conclue, les modalités de versement se feront comme suit :

- un acompte de 80% de la subvention votée.

La demande de versement de la subvention est remplie et signée par le bénéficiaire de la subvention qui atteste l'utiliser conformément à son affectation.

- le solde de 20% sera versé sur production, au plus tard le 30 juin de l'année N+1, du compte-rendu financier de l'action spécifique subventionnée, la version détaillée des comptes annuels de l'association, lesquels comportent la signature du représentant de l'organisme bénéficiaire de la subvention et le cas échéant du Commissaire aux comptes, du rapport d'activité et du procès-verbal de l'Assemblée générale approuvant les documents précités.

Les documents pré-cités seront également à fournir pour les subventions inférieures à 5 000 €.

Conformément à l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'association facilitera le contrôle par la Métropole de la réalisation de l'objectif en particulier par l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile. Si nécessaire, un contrôle sur place pourra être réalisé par la Métropole. Le refus de communication des pièces entraînera le remboursement de la subvention.

Dans cette même optique, une évaluation de la réalisation des objectifs poursuivis sur un plan quantitatif et qualitatif, pourra être réalisée en cours d'année. A ce titre, une réunion pourra être organisée par la Métropole avec l'association qui participe pleinement à cette évaluation. Le non-respect par l'association de cette obligation se traduira par des demandes d'explications pouvant, le cas échéant, occasionner le remboursement total ou partiel de la subvention.

L'association s'engage à apposer, sur tous les supports de communication relatifs à l'opération soutenue, le logo de la Métropole en respectant la charte graphique métropolitaine et à y faire apparaître la participation financière de la Métropole.

Pour les actions dont le montant de subvention est supérieur à 23 000 €, il convient de conclure une convention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n°2006_A20 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix du 22 juin 2006 ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La signature du Contrat de Ville le 30 juin 2015 avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et ses partenaires ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- Le comité de pilotage du Contrat de Ville du Pays d'Aix du 24 mars 2023.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole propose le financement de trente-six projets relevant du champ de la prévention de la délinquance.
- Que ces trente-six projets ont fait l'objet d'un avis favorable pour un financement du Territoire du Pays d'Aix au motif qu'ils s'inscrivent dans le champ d'intervention du territoire en matière de prévention de la délinquance tel que défini par la délibération cadre n°2006_A20 du Conseil communautaire de la communauté d'Agglomération du pays d'Aix du 22 juin 2006.

Délibère

Article 1 :

Sont attribuées des subventions pour un montant total de 337 000 euros répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessus aux bénéficiaires suivants : CDAD 13, Solidarité Femmes 13, ADEJ, APERS, Le Cri de l'Enfant, Œuvre des Prisons, Pompiers Sans Frontière, ARTMOTNID, ADDAP 13, Dunes, CAFC Recampado, Resonances, Ecole des Parents et des Educateurs, Association Bus 31/32, Des Ailes et des Z.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions et en découlant tous les documents y afférents.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal, en section de Fonctionnement :
Chapitre 65, Nature 65748, Fonction 420.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ